

A

(N° 275.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 30 MAI 1849.

Délimitation de la commune de Grapfontaine, province de Luxembourg ⁽¹⁾.

Rapport fait, au nom de la commission (2), par M. MONCHEUR.

MESSIEURS,

Votre commission a examiné le projet de loi, présenté le 8 de ce mois, concernant la délimitation de la commune de Grapfontaine (province de Luxembourg).

La seule question que soulève cette délimitation est celle de savoir si certaine forêt dite *Haute-Heveau*, fait partie du territoire de Grapfontaine ou bien si elle doit être attribuée à la commune de Straimont qui est limitrophe.

L'exposé des motifs présenté à la Législature, le 21 novembre 1846, indique les raisons et les documents sur lesquels les deux communes fondent leurs prétentions respectives. Ces documents jettent peu de lumière sur la question, mais il est un fait certain, non contesté, c'est que la forêt de *Haute-Heveau* fait partie des bois qui sont grevés d'un droit d'usage au profit des communes qui ont anciennement composé la terre de Neufchâteau et parmi lesquelles se trouve Grapfontaine, tandis que Straimont, qui faisait partie de la juridiction de Chiny, n'exerce aucun droit d'usage dans le bois de *Haute-Heveau*.

Ce fait est décisif en faveur de Grapfontaine qui est d'ailleurs beaucoup plus rapproché du bois en litige que Straimont.

(1) Projet de loi, n° 257.

(2) La commission est composée de MM. JACQUES, président, JULLIEN, MONCHEUR, DE BAILLET-LATOUR et DELESCLUSE.

Il est à remarquer enfin que les autorités provinciales du Luxembourg se sont prononcées en faveur de Grapfontaine.

Votre commission spéciale, Messieurs, partage leur avis et vous propose l'adoption du projet de loi présenté par le Gouvernement.

Le rapporteur,
MONCHEUR.

Le président,
JACQUES.
